

## Guide d'entretien et garantie pour les planchers en bois d'ingénierie

### **GARANTIE À VIE LIMITÉE SUR LA STRUCTURE :**

Fuzion Flooring garantit à l'acheteur initial que ce plancher sera exempt de tout défaut de fabrication lors d'une utilisation dans des conditions résidentielles normales. Si le plancher est installé de façon adéquate, conformément à nos instructions d'installation, il ne présentera aucun gauchissement, bombement ou décoloration aux couches en raison d'une défaillance de l'assemblage par collage tant que vous êtes propriétaire de votre demeure.

### **GARANTIE À VIE LIMITÉE SUR L'INTÉGRITÉ DU JOINT « UNICLIC » :**

Fuzion Flooring garantit à l'acheteur initial que le joint UNICLIC demeurera fixe et que les planches ne se sépareront pas. Veuillez noter : les planchers Fuzion sont conçus spécialement pour minimiser l'écartement pouvant survenir sur les planchers en matière naturelle au gré des saisons. Un léger écartement sans le déverrouillage du joint est possible et n'est pas considéré comme un défaut.

### **GARANTIE RÉSIDENIELLE**

**Garantie à vie sur la structure :** dans des conditions normales d'utilisation et avec un entretien adéquat, la structure multicouche ne se décollera pas ni ne présentera de défaillance structurelle tant que le plancher sera utilisé au cours de sa durée de vie.

**Garantie résidentielle de 35 ans contre l'usure :** à partir de la date d'achat, dans des conditions d'usage normales et en suivant des procédures d'entretien adéquates, la finition ne s'usera pas jusqu'à exposer le bois nu. Pour être couverte par la garantie, la zone d'usure doit être d'au moins 2 cm par 2 cm et le bois nu doit être visible. Une perte de brillance n'est pas considérée comme une usure de la finition.

### **GARANTIE COMMERCIALE**

**Garantie de 3 ans sur la structure :** à partir de la date d'achat, dans des conditions d'usage commercial léger normales et en suivant des procédures d'entretien adéquates, la structure multicouche ne se décollera pas ni ne présentera de défaillance structurelle pendant 10 ans.

**Garantie commerciale de 3 ans contre l'usure :** à partir de la date d'achat, dans des conditions d'usage normales et en suivant des procédures d'entretien adéquates, la finition ne s'usera pas jusqu'à exposer le bois nu. La zone d'usure doit occuper au moins 5 % de la superficie totale du plancher et l'âme du produit doit être visible. Une perte de brillance n'est pas considérée comme une usure de la finition.

### **EXCLUSIONS :**

- Des éraflures, des bosses ou les autres dommages causés par :
  - une installation inadéquate;
  - une condition inadéquate du chantier;
  - un entretien inapproprié.
- L'utilisation inappropriée d'un système de chauffage radiant.
- L'utilisation de produits altérés, des modifications ou des réparations non approuvées, un accident, un mauvais usage, la négligence ou un usage abusif.
- Une chaleur, une humidité ou une sécheresse excessive – les conditions idéales pour ce produit : température entre 16 et 27 °C (60 et 80 °F) et humidité relative entre 35 et 55 %.
- Des conditions abusives ou des accidents comme un impact grave, le grattement, l'entaille, l'utilisation de patins à roulettes, le port de chaussures à talon aiguille ou à crampons et les animaux de compagnie.
- L'installation de planches présentant des défauts manifestes. Une fois installées, les planches présentant des défauts ne sont plus couvertes par la garantie.
- Les bosses, les marques d'usure ou laissées par du mobilier, les perforations, les déchirures, les brûlures, le stockage inadéquat, l'usage abusif, l'incendie, l'inondation, les fuites de plomberie.
- L'humidité, la moisissure, les substances corrosives et la pression hydrostatique.
- La décoloration causée par une exposition inégale ou variée à la lumière du soleil.
- Les fissures ou les craquelures découlant d'un contrôle inadéquat de l'humidité puisque tous les

planchers de bois se dilatent et se contractent au gré des saisons.

## **ANNULATION DE LA GARANTIE :**

Les circonstances suivantes entraîneront l'annulation de la garantie résidentielle limitée :

- l'utilisation du produit dans un contexte commerciale ou industriel;
- le défaut d'installer un produit Fuzion Flooring conformément aux instructions d'installation telles qu'elles sont reconnues par les directives NWFA ou NOFMA;
- le défaut de suivre un calendrier d'entretien raisonnable et nécessaire;
- le transfert ou la cession de cette garantie;
- le défaut d'installer un pare-vapeur qui se chevauche sur une longueur minimum de 15 cm (6 po) et qui est correctement scellé si le plancher est installé sous le niveau du sol;
- le défaut d'utiliser une sous-couche d'une densité suffisante si une méthode de type flottant est appliquée;
- l'utilisation d'un adhésif inadéquat si la méthode d'installation par collage est appliquée.

## **AUCUNE COUVERTURE POUR DOMMAGES INDIRECTS :**

Fuzion Flooring n'assume aucune responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs, y compris, entre autres : toute perte liée à un bien autre que le plancher Fuzion Flooring, la perte de jouissance, de revenu ou de temps, le dérangement ou toute autre perte économique. Fuzion Flooring n'assume aucune responsabilité pour les planchers installés qui présentent des défauts visibles. La responsabilité de l'inspection finale incombe à l'acheteur ou à l'installateur.

## **GARANTIES JURIDIQUES :**

Cette garantie vous accorde des droits spécifiques et vous pourriez bénéficier d'autres droits selon votre province de résidence.

## **LÉGISLATION APPLICABLE :**

Cette garantie limitée est régie par les lois de la province de l'Ontario. L'usure se définit comme le décolllement de la couche d'usure entraînant l'exposition du bois sur une superficie d'au moins 0,09 m<sup>2</sup> (1 pi<sup>2</sup>). Cette garantie

contre l'usure signifie que la finition préviendra le contact avec le bois pendant 35 ans si le client assure l'entretien adéquat du plancher. Les produits Fuzion Flooring sont sensibles au changement de couleur au fil du temps en raison de l'exposition aux rayons ultraviolets.

L'installation de rideaux ou d'un revêtement pour fenêtre résistant aux rayons UV pourrait être préférable dans certaines circonstances. Il ne faut pas installer une planche endommagée de façon visible ou autrement inadéquate. Un écart de découpage de 5 % est de rigueur dans l'industrie.

## **SIGNIFICATION DE LA PROTECTION EN VERTU DE LA GARANTIE :**

Si une partie de votre plancher présente des défauts aux termes de cette garantie, le fabricant, à son entière discrétion, garantit à l'acheteur initial qu'aussi longtemps qu'il sera propriétaire de sa demeure et au cours des limites indiquées dans la présente garantie, le fabricant procédera à la réparation, à la réfection ou au remplacement de cette partie à l'aide du même produit ou d'un produit de valeur égale.

## **CONTRÔLE DE L'HUMIDITÉ :**

Maintenez toujours un niveau d'humidité entre 35 et 55 % et une température ambiante entre 16 et 27 °C (60 et 80 °F) en tout temps.

## **COMMENT DÉPOSER UNE RÉCLAMATION :**

Pour soumettre une réclamation au titre de la garantie, vous devez prendre des dispositions pour l'inspection des planches endommagées par un détaillant des produits Fuzion Flooring pour établir la validité de la raison de votre réclamation. Si la réclamation est couverte en vertu de cette garantie limitée, prière de déposer votre réclamation auprès de votre détaillant Fuzion Flooring autorisé. Une fois la réclamation déposée auprès de votre détaillant Fuzion Flooring autorisé, votre détaillant prendra les dispositions pour qu'un représentant autorisé de Fuzion passe en revue votre réclamation et la soumette au siège social de Fuzion aux fins de traitement, d'analyse et d'évaluation.

## INFORMATION SUR L'INSTALLATION ET CONDITIONS DU CHANTIER :

Le bois est une matière naturelle qui réagit aux variations d'humidité de l'environnement. Avant et après l'installation, le bois absorbera ou libérera naturellement de l'humidité afin d'être en équilibre avec l'air ambiant. En préparation pour son utilisation, le bois est séché au séchoir pour atteindre la teneur en humidité optimale. Il est normal pour les planchers en bois dur de se dilater lors des mois plus chauds et humides et de se comprimer en saison hivernale durant laquelle l'air est plus sec. Pour assurer la stabilité de votre plancher, il est important de maintenir un niveau d'humidité relative entre 35 et 55 % et une température entre 16 et 27 °C (60 et 80 °F). Le bois est livré dans un emballage conçu spécialement pour le protéger dans des conditions sous climat contrôlé qu'il faut préserver durant le transport, l'installation et l'utilisation.

## ACCLIMATATION :

Les produits de bois d'ingénierie Fuzion Flooring nécessitent une période d'acclimatation de 48 heures avant l'installation. Rangez les boîtes scellées dans l'aire d'installation pour permettre au produit de s'acclimater à la température ambiante. Ouvrez seulement les boîtes quand vous êtes prêt à commencer l'installation. L'acclimatation permet au plancher d'atteindre le taux d'humidité d'équilibre au sein de l'environnement d'installation. Tous les produits de bois se dilateront et se contracteront jusqu'à ce qu'ils atteignent le taux d'humidité d'équilibre dans l'environnement d'installation. Comme c'est le cas pour tous les planchers de bois, le maintien d'un climat contrôlé permettra de minimiser la dilatation et la contraction. Cette étape est particulièrement importante pour les espèces tropicales parce que les essences plus denses subiront un rétrécissement plus intense dans les environnements où l'humidité est faible.

## EXIGENCES RELATIVES AU SOUS-PLANCHER :

Ces directives appuient l'installation adéquate d'un plancher de bois dur qui consiste en une matière finie et non en un composant structurel. Elles ne supplantent pas le code du bâtiment local, provincial ou fédéral. Il pourrait être nécessaire de modifier des structures existantes pour respecter ces exigences.

## Espacement des solives :

Si l'espacement des solives centre à centre dépasse 40,64 cm (16 po), appliquez un mince filet d'adhésif pour plancher de bois de type rainure et languette sur le côté de la rainure afin de réduire le bruit et le mouvement. Vous pouvez aussi utiliser des clous ou des agrafes; le jumelage de fixations et d'un adhésif permet de réduire la flexion.

## Préparation du sous-plancher (tous les types d'installation) :

Il est possible d'installer un plancher en bois d'ingénierie sur tout sous-plancher propre, plan, sec et de structure solide, à tous les niveaux de sol (à l'exception des salles de bains et des salles d'eau). Le sous-plancher doit être :

- **propre** : libre de poussière, saleté, adhésif, peinture, cire, huile, etc.;
- **plan** : tout au plus une dénivellation de 5 mm dans un rayon de 3 m (3/16 po dans un rayon de 10 pi) ou de 3,175 mm dans un rayon de 1,83 m (1/8 po dans un rayon de 6 pi); sablez les zones élevées et remplissez les zones creuses à l'aide d'une pâte de colmatage à base de ciment Portland (min de 3 000 psi);
- **sec** : mesurez le niveau d'humidité à l'aide d'un humidimètre pour bois ou béton et consignez les résultats;
- **de structure solide** : fixez les panneaux lâches selon un modèle typique, soit 15 cm (6 po) en bordure et 30 cm (12 po) le long des bras supports. À noter que les bords aplatis tendent à gonfler; il faut donc remplacer les parties endommagées ou compromises par l'eau.

**Important** : installez le plancher dans le sens perpendiculaire des solives, dans la mesure du possible. Évitez les sous-planchers avec fléchissement excessif (mouvement) qui occasionneront des grincements, une usure inégale ou une défaillance du système de verrouillage. Les problèmes de sous-plancher qui entraînent des problèmes avec le plancher ne sont pas couverts par cette garantie.

## Test d'humidité :

Effectuez un test d'humidité une fois que le système CVC est en marche depuis au moins 14 jours. Il ne faut pas installer le plancher si le niveau d'humidité dépasse

les limites acceptables. Une humidité excessive peut entraîner une défaillance du plancher qui ne sera pas couverte par la garantie.

Sous-plancher de béton (au niveau du sol, au-dessus ou en dessous de celui-ci) :

Effectuez un test d'humidité à plusieurs endroits.

Niveaux acceptables :

- $\leq 1,36 \text{ kg}/93 \text{ m}^2$  (3 lb/1000 pi<sup>2</sup>) par 24 heures (essai au chlorure de calcium, norme ASTM F1869);
- $\leq 75 \%$  humidité relative (méthode à sonde sur place, norme ASTM F2170).

**Remarque :** il faut prévoir une période de séchage d'au moins 60 jours pour une nouvelle dalle de béton.

#### Sous-plancher de bois :

- La teneur en humidité ne doit pas dépasser 10 %.
- La différence dans le niveau d'humidité du plancher et celui du sous-plancher ne doit pas être supérieure à 2 %.

**Si les résultats sont trop élevés :** allouez le temps nécessaire pour le séchage du sous plancher ou appliquez un pare-vapeur (p. ex., une membrane en uréthane).

**Sous-sols/vides sanitaires :** doivent être sec. Recouvrez toute la surface du sol avec un pare-vapeur en polyéthylène de 6 mil. Le vide sanitaire doit être d'une hauteur minimum de 46 cm (18 po) et être doté d'une ventilation dans au moins 1,5 % de l'aire de plancher.

#### Directives relatives au matériau du sous-plancher

**Béton léger** (appliquez une poudre s'il est raclé ou  $\leq 100 \text{ lb}/\text{pi}^3$ ) : seule la méthode d'installation de type flottant est autorisée pour l'installation de plancher de bois d'ingénierie (4 couches ou plus).

#### Sous-plancher de bois massif (méthode par encollage ou de type flottant) :

- épaisseur minimum de 19 mm (3/4 po) et largeur maximum de 15 cm (6 po), installé à un angle de 45° par rapport aux solives;
- doit être un bois de résineux de groupe 1 (p. ex., pin, douglas vert), séché au séchoir;
- pour une installation par encollage, ajoutez une sous-couche approuvée d'une épaisseur de 9,53 mm (3/8 po).

#### Plancher de bois existant :

- le plancher doit être solide et bien arrimé;
- abrasez la surface avant l'application de l'adhésif;
- les planches de bois massif d'une largeur supérieure de 15 cm (6 po) doivent être recouvertes d'une sous-couche approuvée d'une épaisseur de 9,53 mm (3/8 po);
- n'installez pas le produit sur un plancher de bois installé directement sur du béton.

#### Règles générales concernant les sous-planchers de bois :

- fixez toutes les planches à l'aide de vis ou de clous d'ancrage;
- si le sous-plancher en couche simple est d'une épaisseur inférieure à 19 mm (3/4 po), ajoutez une sous-couche de 9,53 mm (3/8 po) pour une épaisseur totale minimum de 28,58 mm (1 1/8 po);
- installez les panneaux, côté scellé vers le bas, en prévoyant un espace de dilatation de 3,18 mm (1/8 po) entre les panneaux.

#### Rigidité additionnelle :

- lorsque vous installez le plancher en parallèle aux solives, ajoutez une sous-couche approuvée d'une épaisseur minimum de 12,7 mm (1/2 po).

#### Matériaux approuvés pour la sous-couche :

- Contreplaqué CDX : exposition 1, PS1 ou conforme à la norme CAN/CSA 0325-0-92; sous-plancher d'une épaisseur de 19 mm (3/4 po) de préférence, sous-couche minimum de 9,53 mm (3/8 po).
- Panneaux de copeaux orientés : languette et rainure, scellés vers le bas; sous-plancher d'une épaisseur minimum de 18,26 mm (23/32 po), sous-couche minimum de 9,53 mm (3/8 po).
- Panneau de particules : densité minimum de 18,14 kg (40 lb) et épaisseur de 19 mm (3/4 po) – *méthode d'installation de type flottant seulement.*

#### INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN :

Un entretien approprié de votre plancher est essentiel afin de préserver sa beauté pour de nombreuses années. Le fait de ne pas suivre ces instructions d'entretien adéquat réduira non seulement l'apparence et la performance de votre plancher, mais peut aussi annuler la garantie.

1. Nettoyez et balayez régulièrement votre plancher (n'utilisez pas une brosse batteuse) afin d'éliminer la

poussière et la saleté pouvant s'accumuler à la surface et dans les biseaux de votre plancher. Avec le va-et-vient des passants, la poussière et la saleté laissées à la surface peuvent agir comme du papier abrasif et endommager votre plancher. Elles peuvent aussi s'incruster dans les biseaux et créer des lignes sombres sur les planchers à la couleur plus pâle. Passer l'aspirateur régulièrement permet d'éliminer ces particules et d'éviter ces problèmes potentiels.

2. Utilisez le nettoyeur pour plancher de bois de Fuzion pour éliminer la saleté tenace et les marques de talon. Suivez les instructions pour le nettoyage de votre plancher de bois Fuzion.
3. Dans le cas d'une installation en milieu commercial, il est possible d'utiliser une polisseuse à plancher. Utilisez un tampon de nettoyage blanc et réglez la polisseuse à 175 tr/min. Utilisez toujours des tampons de nettoyage propres avec votre vadrouille ou votre polisseuse. Ces tampons peuvent être lavés et séchés à la machine. N'utilisez pas d'assouplisseur à lessive, car ce produit laissera un résidu sur le tampon qui affectera le nettoyage du plancher.
4. Assurez-vous d'essuyer immédiatement tout liquide renversé.
5. Protégez votre plancher en plaçant des patins en feutre sous les pieds des chaises et du mobilier. Évitez de traîner des articles sur le plancher afin de ne pas en érafler la surface. Placez toujours des paillasons au revers non tachant dans les entrées.
6. Déplacez régulièrement le mobilier ou les petits tapis pour éviter une décoloration irrégulière en raison de l'exposition au soleil. Gardez les stores fermés les journées très ensoleillées.
7. Maintenez un environnement de vie adéquat pour votre plancher, soit un niveau d'humidité relative entre 35 et 55 % et une température entre 16 et 27 °C (60 et 80 °F).

#### **N'UTILISEZ PAS :**

- a) toute solution contenant du vinaigre, de l'ammoniac ou tout autre agent corrosif qui risque d'endommager, de décolorer ou d'abîmer la finition en usine;
- b) une quantité excessive d'eau, car les produits de bois et l'eau ne font pas bon ménage et l'eau pourrait causer des dommages non couverts par la garantie;
- c) de produit de cirage sur le sol;

- d) une vadrouille à vapeur ou vadrouille humide. Les vadrouilles à vapeur peuvent endommager le plancher;
- e) des produits comme l'encaustique pour meubles ou un savon à l'huile qui laisseront des résidus sur le plancher et lui donneront une apparence laiteuse;
- f) des plantes en pot directement en contact avec le plancher de bois.

#### **CONDITIONS ET AVERTISSEMENTS :**

Cette garantie s'applique uniquement aux produits de première qualité et ne couvre pas les pertes en temps, les inconvénients, les dépenses, les charges ou les coûts consécutifs. La réparation ou le remplacement du produit est le seul recours offert par Fuzion Flooring, à son entière discrétion.

#### **Le bois dur réagit à la lumière du soleil**

Le bois dur contient des acides naturels dans sa structure cellulaire qui réagissent à la lumière du soleil, causant un processus graduel de jaunissement appelé patine ou oxydation. L'amplitude du changement de couleur dépendra de l'espèce de bois, de son contenu acide et du niveau d'exposition aux rayons UV. Au fil du temps, le plancher complet présentera une patine uniforme et sa couleur se stabilisera. Les différences de couleur sont souvent remarquées au retrait d'un tapis, dévoilant une zone plus pâle dont la couleur pourrait s'uniformiser avec une exposition continue à la lumière. Le bois présente des variations dans la couleur et le motif; une caractéristique naturelle des arbres vivants. Les changements de couleur provoqués par l'oxydation et les rayons UV sont à prévoir, particulièrement chez les espèces comme le cerisier américain, le noyer, le chêne torréfié et certaines espèces exotiques. N'étant pas pas considérés comme des défauts, ces changements ne sont pas couverts par la garantie.

#### **Les éraflures et les bosses sont à prévoir sur un plancher de bois dur**

Dans le contexte des modes de vie actifs d'aujourd'hui, il est important de se souvenir qu'un plancher de bois dur présentera des éraflures et des bosses au fil du temps. Pour prévenir une usure excessive, l'emplacement stratégique de paillasons et l'utilisation de patins de

feutre sous les pieds des tables et des chaises sont essentiels.

N'installez pas un plancher en bois d'ingénierie de Fuzion Flooring dans une salle de bains ou une salle d'eau.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPATIBILITÉ AVEC SYSTÈME DE CHAUFFAGE RADIANT :**

Le chauffage radiant produit une chaleur sèche et cette source de chaleur se situe directement sous le plancher. Pour cette raison, le plancher est susceptible d'être asséché par ce système beaucoup plus rapidement que par un système de chauffage traditionnel. Il faudra donc effectuer un suivi constant de l'humidité relative pour la maintenir entre 35 et 55 %. La garantie sera annulée si n'importe quelle des exigences dans cette section sur les systèmes de chauffage radiant n'est pas respectée. Un plancher de bois installé sur un système de chauffage radiant peut présenter des fissures ou des craquelures modérées à la surface (particulièrement aux extrémités des planches et autour des nœuds), un rétrécissement, un écartement entre les planches ou un léger bombement. Ces réactions doivent être anticipées et ne constituent pas un défaut du produit couvert par cette garantie.

### **Information importante :**

- Il faut mettre le système de chauffage radiant en marche au moins 14 jours avant l'installation du plancher.
- Assurez-vous de vérifier la teneur en humidité du sous-plancher à l'aide des essais approuvés ci-dessus avant l'installation.
- Fuzion Flooring ne garantit pas l'installation de ses produits sur un système de chauffage radiant pour les planches d'une largeur supérieure à 23 cm (9 po) et dont l'épaisseur de la couche d'usure est supérieure à 4 mm.
- Fuzion Flooring recommande l'installation de ses produits seulement sur un système de chauffage radiant hydronique.
- Fuzion Flooring ne recommande et ne garantit pas l'installation d'un système de chauffage radiant électrique.
- Ne permettez pas de changement de température supérieure à 2 °F dans la même journée. Il faut

augmenter ou réduire le chauffage radiant graduellement pour préserver un plancher de bois.

- La température du sous-plancher NE DOIT PAS dépasser 27 °C (81 °F).
- L'installation d'un thermostat extérieur est fortement recommandée. Ceci permet de contrôler les changements de température qui pourrait affecter la teneur en humidité du plancher.
- Une chaleur excessive, une hausse du chauffage rapide ou le défaut de maintenir le niveau d'humidité entre 35 et 55 % peut entraîner des fissures, un bombement ou d'autres dommages et annulera la garantie.
- Maintenez une température et un niveau d'humidité adéquats EN TOUT TEMPS.

### **Fuzion Flooring n'offre aucune garantie pour les planchers installés sur système de chauffage radiant.**

Fuzion Flooring offre des recommandations concernant la « compatibilité » de nos planchers de bois avec un système de chauffage radiant. Ceci signifie uniquement que certains produits peuvent être installés conjointement avec un système de chauffage radiant quand toutes les recommandations ci-dessus sont respectées. Les produits suivants (espèces) sont compatibles avec un système de chauffage radiant.

Essence	Système de chauffage radiant hydronique			Système de chauffage encastré	Système de style tapis électrique
	Coupe				
	Placage scié	Placage tranché	Placage déroulé		
Acacia	Non approuvé	Non approuvé	Non approuvé	Non approuvé	Non approuvé
Frêne	Approuvé	Approuvé	Non approuvé	Non approuvé	Non approuvé
Caryer	Non approuvé	Non approuvé	Non approuvé	Non approuvé	Non approuvé
Érable	Approuvé	Approuvé	Non approuvé	Non approuvé	Non approuvé
Érable	Approuvé	Approuvé	Non approuvé	Non approuvé	Non approuvé
Chêne	Approuvé	Approuvé	Non approuvé	Non approuvé	Non approuvé
Noyer	Approuvé	Approuvé	Non approuvé	Non approuvé	Non approuvé